**ETUDE EPIDEMIOLOGIQUE DES CANCERS DE LA PROSTATE CHEZ LES SALARIES EXPOSES AU CHLORACETAL C5**

***I – BUT DE L’ETUDE***

 Nous savons que le chloracétal C5, intermédiaire de synthèse de la vitamine A, est un cancérogène, en particulier pour le rein.

 Le premier cas de cancer du rein a été diagnostiqué en 1994, soit 12 ans après le début de l’exposition en 1982.

 Depuis 2010, nous avons constaté des cas de cancers de la prostate chez les salariés exposés au chloracétal C5. Nous voulons vérifier s’il existe un surnombre de cas de cancers de la prostate chez les salariés exposés au chloracétal C5 par rapport aux salariés non exposés.

***II – MATERIEL ET METHODE***

2.1 Le recrutement des salariés

 Les salariés exposés au chloracétal C5 et les salariés non exposés sont venus, sur la base du volontariat, déclarer leur cancer de la prostate à l’Association des Malades de la Chimie (AMC).

2.2 Le recueil de données

 Nous avons noté la date de naissance, les lieux de travail et la nature de l’exposition.

***III – RESULTATS***

3.1 Etude de la population salariée ADISSEO

 Les chiffres de cette étude proviennent de l’étude de l’INVS effectuée en 2003 – 2004 et qui avait pour but de déterminer la cause du cluster de cancers du rein à l’usine ADISSEO.

 De cette étude, il ressort :

* Nombre de personnes ayant été exposés au chloracétal C5 : 280
* Nombre de personnes non exposées au chloracétal C5 : 700

3.2 Recensement de la population atteinte d’un cancer de la prostate

3.2.1 Nombre total de cancers de la prostate réunis : 31 cas

3.2.2 Nombre de salariés exposés au chloracétal C5 atteint d’un cancer de la prostate : 17 cas

3.2.3 Nombre de salariés non exposés au C5 atteint d’un cancer de la prostate : 14 cas

3.3 Calcul du risque relatif entre la population exposée au C5 et la population non exposée

3.3.1 Proportion des salariés exposés au C5 présentant un cancer de la prostate :

 17/280 = 0,06

3.3.2 Proportion de salariés non exposés au C5 présentant un cancer de la prostate :

 14/700 = 0,02

3.3.3 Le risque relatif :

 0,06/0,02 = 3

Ainsi, le risque de développer un cancer de la prostate chez les salariés exposés au chloracétal C5 est 3 fois grand que pour les salariés non exposés.

3.4 Age moyen respectif de la population exposée et de la population non exposée au 1er janvier 2019

3.4.1 Age moyen des salariés exposés au chloracétal C5 présentant un cancer de la prostate : 74 ans

3.4.2 Age moyen des salariés non exposés présentant un cancer de la prostate : 82 ans.

***IV – DISCUSSION***

 Le risque de développer un cancer de la prostate chez les salariés exposés au chloracétal C5 est 3 fois plus grand par rapport aux salariés non exposés.

 De plus, l’âge de survenue des cancers de la prostate chez les salariés exposés au chloracétal C5 est plus précoce de 8 ans par rapport aux salariés non exposés.

 Cette étude a ses limites en particulier elle peut avoir un biais de recensement, d’autre part sa puissance est faible du fait d’un effectif insuffisant.

***V – CONCLUSION***

 L’exposition au chloracétal C5 entraîne des cancers du rein reconnus en maladie professionnelle. Cette exposition, d’une façon factuelle, montre que le risque de développer un cancer de la prostate est 3 fois plus grand chez les salariés exposés au cloracétal C5 et que l’âge de survenue de ces cancers de la prostate est plus précoce de 8 ans par rapport aux salariés non exposés au chloracétal C5.

Le 3 mai 2019

Le Médecin conseil de l’AMC,

Docteur Gérard BARRAT